

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Band:** [96] (2008)  
**Heft:** 1519

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**TRAVAILLER  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **Faculté de droit** ouvre une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE OU  
PROFESSEUR-E ADJOINT-E**

à temps partiel  
de droit commercial  
au Département de droit commercial

**CHARGE** : il s'agit d'un poste à mi-temps, soit 3 heures d'enseignement par semaine, comprenant des enseignements destinés aux étudiants de baccalauréat universitaire en droit, de maîtrise universitaire en droit, de maîtrise d'études avancées en droit, ainsi que la direction de recherches, de mémoires et de thèses.

**DOMAINE** : droit commercial

**TITRE EXIGE** : doctorat en droit ou titre jugé équivalent.

**ENTREE EN FONCTION** : 1<sup>er</sup> septembre 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le **2 mai 2008** au décanat de la Faculté de droit, 40, boulevard du Pont-d'Arve, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Le cahier des charges détaillé peut être consulté sous la rubrique «offres d'emploi» à l'adresse web suivante : <http://www.unige.ch/droit/>.

*Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.*



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

**MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE  
RECHERCHES**

à la section de chimie et biochimie

**CHARGE** : position à plein temps comprenant une charge équivalente d'enseignement et de recherche ainsi que du développement méthodologique dans le domaine de la cristallographie chimique. Une solide expérience des méthodes de diffraction de rayon X et de la résolution de structure sur monocristaux est indispensable. De l'expérience de la diffraction sur poudre, couches minces et systèmes d'ordre réduit est souhaitable.

**TITRE EXIGE** : doctorat ès sciences, mention chimie ou cristallographie ou titre jugé équivalent.

**ENTREE EN FONCTION** : 1<sup>er</sup> août 2008 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 4 avril 2008** au Prof. A. Hauser, Président de la Section de chimie et biochimie, 30 quai Ernest-Ansermet, CH - 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

*Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.*



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE de MÉDECINE** et les **HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE** ouvrent une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou  
DIRECTEUR DU CENTRE DE  
RECHERCHE CLINIQUE HUG –  
FACULTE DE MÉDECINE**

Décanat de la Faculté de médecine et Direction médicale des HUG

**CHARGE :** Il s'agit d'un poste à charge partielle (3/10<sup>ème</sup> ou 4/10<sup>ème</sup>) de professeur-e ordinaire en recherche clinique comprenant l'enseignement pré- et post-gradué dans ce domaine, au Décanat de la Faculté de médecine et à la Direction médicale des HUG.

Les candidats-es doivent faire preuve d'une grande expérience en recherche clinique et avoir collaboré à des projets interdisciplinaires dans ce domaine. Expertise clinique étoffée et capacité démontrée à diriger des recherches de haut niveau en recherche clinique. Vision suffisamment large de la discipline permettant de diriger un centre de recherche clinique incluant des sensibilités différentes de son domaine d'expertise clinique.

Aptitude à tisser des liens avec les services partenaires dans le cadre d'une mission transversale. Etre investigateur principal pour des projets réalisés dans le cadre de l'appel d'offre du CTU du FNS.

**TITRE EXIGE :** Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

**ENTREE EN FONCTION :** 1<sup>er</sup> juin 2008, ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le **18 avril 2008** au Doyen de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1 rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Les directives pour le dépôt de candidatures peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphane Jouve-Couty, Décanat de la Faculté de médecine ([Stephane.jouve@medecine.unige.ch](mailto:Stephane.jouve@medecine.unige.ch) - Tel : +41 22 379 50 05 – Fax : +41 22 379 50 02)

*Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.*



viol-secours



Schweizerisches  
Feministisches  
Forschungsinstitut  
Institut Juridique  
Femmine Suisse  
Istituto Giuridico  
Femminista Svizzero

Table ronde suivie d'un débat public

**Justice pénale et infractions sexuelles.  
Quelle évolution?**

Mercredi 9 avril 2008 de 18h15 à 20h30

Uni Mail (salle R160)

102 bd Carl-Vogt, Genève

Quinze ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), que peut-on dire de la façon dont les infractions sexuelles sont traitées par la Justice pénale? Les droits des femmes victimes de violences sexuelles sont-ils mieux pris en considération ou observe-t-on, au contraire, un recul au niveau des pratiques judiciaires? Combien de procédures sont-elles classées? Pour quels motifs? Entend-on encore des propos dénigrants envers les plaignantes ?

**Participant-e-s à la table ronde:**

- **Me Lorella Bertani**, avocate
- **M. Dario Giacomini**, intervenant du Centre LAVI
- **Mme Rosangela Gramoni**, membre de l'association Viol-Secours
- **Mme Véronique Hillpold**, substitue du procureur
- **Dre Christiane Margairaz**, médecin adjointe à la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence des HUG
- **Mme Alexandra Rentsch**, inspectrice principale à la brigade des moeurs

**Modération**

- **Mme Anne-Marie Barone**, juriste, membre de l'association "ProFri"

Renseignements: [info@viol-secours.ch](mailto:info@viol-secours.ch)